

AR PREFECTURE

016-211602362-20180608-D\_2018\_6\_11\_01  
Reçu le 29/06/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire**

**16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38**

**mairie@mouthis-sur-boeme.fr**

**délibération :  
D\_2018\_6\_11**

L'an deux mille dix huit , le vendredi 08 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Juin 2018

Présents : 15

**Présents :** Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge

Votants : 20

**Objet : Participation service  
médiation sur le territoire -  
Association Omega**

**Pouvoirs :**

Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie  
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël  
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle  
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard  
Madame AUDUREAU-GROSS Peggy a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les réflexions menées avec le GrandAngoulême sur la place que doit occuper la médiation sociale sur le territoire de l'agglomération et, notamment le rôle de l'association OMEGA. Il rappelle également que l'association est intervenue en 2017 et 2018 au groupe scolaire de Mouthiers-Sur-Boëme pour délivrer une formation à destination du personnel de la caisse des écoles.

Il précise que l'association OMEGA est formée par un Groupement d'employeurs qui a pour objet exclusif la mise à disposition à ses membres, d'un ou plusieurs salariés, liés à ce groupement par un contrat de travail :

- Pour œuvrer dans tous types de médiation ;
- Pour mettre en œuvre des mesures de réparation pénale ordonnées par l'autorité judiciaire et des mesures civiles sous l'autorité des collectivités.

Le Groupement ne peut effectuer d'opération à but lucratif.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de débattre et de définir les contours d'une future action d'OMEGA sur le territoire communal et de définir quelle médiation sociale est souhaitable sur le territoire du GrandAngoulême.

**Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **SOUHAITE** la solidarité des communes en matière de politique de la ville menée dans les quartiers prioritaires de l'agglomération ;
- **EMET** un avis favorable pour que la médiation sociale puisse être une compétence du GrandAngoulême, financée par le budget général avec un élargissement des compétences adaptées aux différents configurations du territoire tels que la gestion des conflits, la prévention, l'isolement des personnes, l'accompagnement des politiques publiques (eau, déchets...);
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 08/06/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **29 JUIN 2018**

Le Maire,

Michel CARTERET.

